ESV Enseignants spécialisés Vaud
Une association de la SPV

# Assemblée générale de l'ESV le 26 novembre 2025 à l'Association le Foyer

18 participants, dont 16 votants

***Intervention de M. Ghiskan Sakijha, directeur de l'association Le Foyer***

Présentation des réalités actuelles dans l'enseignement spécialisé

***Intervention de M. Gaël Kawkiewicz, répondant cantonal pour les centres de compétences à la DGEO***

Présentation des centres de compétences et de leur fonctionnement. Les centres de compétence ne remplacent pas les dispositifs spécifiques des établissements. Ce sont des mesures qui s'ajoutent à celles existantes.

**Julie Rosselet** : Les professionnels des PPLS peuvent-elles se faire former par des centres de compétences ?

**Gaël Kawkiewicz**: Certains centres de compétence sont surchargés. Les professionnels des PPLS peuvent se faire former quand une équipe dans son ensemble est formée mais pour le moment les formations ne sont pas données individuellement aux membres des PPLS.

**Sophie Conne** : Qu'en est-il d'un centre de compétence pour les troubles du comportement ?

**Gaël Kawkiewicz** : Il faut dissocier les enfants qui ont des difficultés de comportement en lien avec un diagnostic particulier des autres. Une réflexion est menée autour des MATAS et des enfants ayant des difficultés extrêmes de comportement. Les écoles sont en souffrance car il n'y a pas à l'heure actuelle de réelle prise en charge de ces enfants.

**Emilie Lambelet** : Une demande a été formulée par un établissement de la DGEJ. Il y a eu un refus car ils ne sont pas sous l'OSPES.

**Gaël Kawkiewicz** : Il y a des groupes de travail qui réfléchissent à ce qui sera fait avec les établissements DGEJ. La prestation devrait être dédiée à l'élève et être traitée au cas par cas.

**Amandine Kauttu** : Les enfants doivent-ils déjà être identifiés « mesures renforcées » quand on parle d'élève à besoins particuliers ?

**Gaël Kawkiewicz** : Non. Tout enfant à besoins particuliers peut bénéficier des centres de compétence.

**Michèle Besombes** : J'ai été nommée référente TSA de mon établissement. Va-t-on encore faire appel à nous ?

**Gaël Kawkiewicz** : Nous vous resterez la ressource de votre établissement. Mais vous ne pouvez pas toujours traiter toutes les demandes.

**Yves Loetscher** : Il y a de très grandes disparités dans les différents systèmes. Cela prend un temps considérable d'identifier les besoins particuliers et de mettre des choses en place. Le délai d'attente des PPLS est très long. Y aura-t-il une chance que ces processus s'accélèrent ?

**Gaël Kawkiewicz** : La priorité est la construction d'un projet scolaire pour un enfant et non son évaluation. Il faut reclarifier ce qu'est une mesure renforcée. Beaucoup d'enfants ayant des caractéristiques particulières mais ayant besoin de mesures ordinaires sont actuellement réévalués. On peut donner de l'aide à un enfant sans attendre le diagnostic. Un élève MR a un handicap ne lui permettant pas de participer à la société via un travail classique.

**Sophie Conne** : Au sein de la DGEJ, il y a des personnes qui ont de l'expertise autour des troubles des comportements. Ne pourraient-ils pas former les enseignants ?

***Intervention de M. Grégory Durand, président de la SPV***

Rappel de la situation actuelle, de l'importance de la mobilisation contre les restrictions budgétaires.

**Amandine Kauttu** : Nous ne sommes pas concernés par la décharge en fin de carrière.

**Grégory Durand** : Si, vous êtes aussi concernés. Les directions ont tendance à ne pas communiquer sur le sujet, au contraire des syndicats.

**Yves Loetscher** : Pourrait-on définir à quoi correspondent les 20'000 francs en lien avec la décharge en fin de carrière ?

**Grégory Durand** : Loi sur le personnel : pour tous les employés de l'état, le temps de travail a été diminué d'une heure. Cela n'était pas applicable pour les enseignants. En compensation, les enseignants ont eu droit à la décharge en fin de carrière et les congés sabbatiques. Cela veut dire que les enseignants ne travaillent pas mais sont payés, avec les charges sociales, ce qui correspond à peu près à 20'000 francs.

Pour le parapublic, la mise à niveau des salaires a été négociée en 4 ans.

**Ordre du jour** : L'ordre du jour est accepté à 16 voies

**PV AG 2024** : Le PV est accepté à 16 voies

**Rapport d'activité** : Courrier envoyé à la DGEO par rapport à l'absence d'attestations de fin de scolarité, réponse obtenue.

**Jacques-Etienne Rastofer** : Pourquoi la question est posée à la DGEO et pas à la DGEJ ?

**Emilie Lambelet** : La demande provient aussi des directeurs des établissements DGEJ.

**Isaac Ferretti** : La question pourrait effectivement être posée à la DGEJ par le comité.

**Comptes 2024** : Les comptes 2024 sont validés à 16 voies.

Emilie Lambelet : L'ESV cherche quelqu'un pour valider les comptes. La séance de vérification dure une heure par année.

**Election de Mme Michèle Besombes** : Michèle Besombes est élue à 16 voies.

**Election des membres du comité de l'ESV** : Le comité est réélu à 16 voies.

**Appel à rejoindre le comité d'organisation de la journée pédagogique**

**Amandine Kauttu** : La journée pédagogique de 2025 autour du diagnostic a été complète. La journée est financée par la DGEO pour les personnes travaillant à la DGEO et qui est remboursée selon la CCT pour les enseignant.e.s du secteur parapublic. Le souhait a été formulé que la journée soit financée par la DGEO pour tous. Il n'y aura pas de journée pédagogique en 2026 mais en 2027. Les membres des institutions n'ont pas reçu les informations qui ont pourtant été envoyées à l'AVOP. Encouragez vos collègues à rejoindre l'ESV car l'information est transmise directement. Merci au comité d'organisation de la journée 2025. N'hésitez pas si vous avez des propositions de thème pour la prochaine journée pédagogique.

**Sophie Conne** : Au vu des mesures d'austérité, un thème autour de la mutualisation des ressources serait intéressant.

**Julie Rosselet** : Si vous avez des ouvrages à recommander ou des intervenants que vous avez appréciés, n'hésitez pas à nous les transmettre.

**Appel à être délégués de l'ESV pour l'Assemblée des délégués de la SPV**

**Isaac Ferretti** : Vous êtes invités à représenter l'ESV l'après-midi du 4 juin.

**Sophie Conne** : C'est à cette séance que les grands axes de la SPV sont décidés et votés.

**Questions et divers :**

**Amandine Kauttu** : Y aura-t-il un autre moment pour discuter des résultats de cette consultation ?

Proposition de faire une AG extraordinaire avant la rencontre avec la DGEO (mars). Proposition de faire cette rencontre au Foyer qui se terminera par un apéritif.

**Catherine Chabloz** : Comment l'information de l'ESV est diffusée ? L'information autour de l'AG ne m'est pas parvenue.

**Isaac Ferretti** : Nous avons eu des problèmes pour transmettre les infos via mail, nous n'utiliserons pas ce même système pour nos prochaines rencontres.

Nina Alvariño, le 26.11.2025